



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE DU 16 MARS À 19 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Anne-Marie Giard, parent
Madame Geneviève Houle, parent
Monsieur Germain Pitre, parent et représentant au comité de parents
Madame Emmanuelle Chrétien, représentante du personnel enseignant
Madame Mélanie Jalbert, représentante du personnel enseignant
Madame Julie Pronovost, représentante personnel de soutien

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT :

Madame Marie-Claude Bouchard, responsable à la vie culturelle et communautaire
Monsieur Pierre-Luc Moisan, direction
Monsieur Hugo Desrosiers, parent substitut

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Mélanie Gervais, parent
Madame Mireille Leclerc, parent substitut
Madame Mélissa St-Onge, technicienne service de garde
Madame Josée Lehoux, direction adjointe

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Ouverture de l'assemblée à 19 h 03 et vérification du quorum.

Monsieur Pierre-Luc Moisan nous explique que lors de la réunion du 13 décembre dernier, nous avons omis d'approuver le document « Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2021-2022 ». Résumé au point 3.1.

Donc il est proposé par madame Emmanuelle Chrétien et résolu :

QUE le document « Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2021-2022 » soit approuvé.

PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 21-22-17

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Anne-Marie Giard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 21-22-18

1.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

Il est proposé par madame Emmanuelle Chrétien et résolu :

QUE le procès-verbal du 13 décembre 2021 soit adopté.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 21-22-19

1.3 Suivi au procès-verbal du 13 décembre 2021

Aucun suivi.

2. INFORMATIONS DE LA DIRECTION

2.1 Formation obligatoire pour tous les membres du CÉ (Rappel)

Monsieur Pierre-Luc Moisan nous mentionne qu'il y a de nouvelles capsules vidéo à visionner : budget annuel d'un établissement, processus budgétaire dans un centre de services scolaire, les élèves au conseil d'établissement et le membre parent au comité de parents.

On peut accéder aux capsules en allant sur le site « Conseil d'établissement – gouvernement du Québec ».
<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire#c69002>

2.2 Choix photographe scolaire

Le contrat attribué à la compagnie Studio La Pomme verte est valide pour deux ans, ce qui inclut l'année scolaire 2022-2023. Cependant, nous allons informer la compagnie des commentaires reçus pour apporter des améliorations : photo de groupes (démensurées par rapport à la grandeur réelle des élèves), l'absence des enseignantes sur les photos de groupe, choix d'un fond naturel dans le cadre scolaire – Parc-école pour l'extérieur, fond scolaire pour l'intérieur.

De plus, monsieur Pierre-Luc Moisan nous informe que nous avons obtenu une ristourne d'un montant de 438,73 \$ qui sera déposé dans le fonds à destination spéciale.

3. POINTS DE DÉCISION

3.1 Mesures ministérielles

Présentation par monsieur Pierre-Luc Moisan du tableau des montants reçus pour les mesures protégées de l'année 2021-2022. Monsieur Pierre-Luc nous explique le processus de distribution des sommes et les mesures admissibles pour l'école Georges-Étienne-Cartier. Il nous explique les dépenses faites et ce qu'il reste à utiliser.

Madame Emmanuelle Chrétien demande si une partie du montant alloué dans la mesure 15029 (Cour d'école vivante, animée et sécuritaire) peut servir à l'achat de matériel par classe pour des jeux extérieurs tenant compte de l'intérêt des élèves. Monsieur Pierre-Luc Moisan dit que c'est possible et que ce point pourra être lors de l'assemblée générale à venir. Il serait intéressant d'acheter du matériel qui pourrait être autant utiliser sur l'heure du midi ou en fin de journée par le service de garde ou l'éducation physique.

3.2 Grille-matières 2022-2023

Présentation par monsieur Pierre-Luc Moisan de la grille-matière pour l'année 2022-2023. Des discussions suivent sur le choix de l'art donné par un spécialiste. Monsieur Moisan explique qu'il s'agit d'un choix,

principalement, organisationnel. En deuxième lieu, nous avons évalué la disponibilité du personnel enseignant, l'organisation des locaux, etc. De plus, il faudra se munir à nouveau de matériel de musique, car tous les instruments ont été vendus par madame Vicky Bouchard.

Des membres soulignent l'intérêt des parents pour le retour de la musique ou des cours en danse. Madame Geneviève Houle suggère l'école de musique « la Chasse galerie » de Contrecoeur. Monsieur Pitre propose que l'on puisse augmenter les heures d'enseignement de la spécialité à 2h/semaine, car 1 h demeure difficile pour les spécialistes à établir une routine, à maintenir une discipline et à s'installer après un transfert de local. Monsieur Pitre ajoute qu'on pourrait regarder la possibilité d'offrir une activité de musique ou de danse en parascolaire. Cela pourrait compléter ce qui se ferait à l'école. Madame Marie-Claude Bouchard parle d'une possibilité d'offrir ces activités en parascolaire. Elle nous fera un retour à l'automne sur la programmation des activités possibles en lien avec ce que nous venons de discuter.

En terminant, madame Anne-Marie Giard demande s'il est possible de sonder auprès des élèves ce qu'ils aimeraient comme spécialité.

Madame Julie Pronovost suggère de faire une consultation au sujet de la grille-matières pour déterminer la spécialité souhaitée dès le début de l'année auprès des élèves, du personnel enseignant incluant les spécialistes et les membres du CÉ, car ce point revient chaque année et au moment de présenter la grille-matière, il est trop tard pour changer quoi que ce soit.

Il est proposé par madame Mélanie Jalbert et résolu :

QUE la grille-matières pour l'année 2022-2023 soit approuvée.

PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 21-22-20

3.3 Critères de sélection de la direction d'établissement

Monsieur Pierre-Luc Moisan se retire pour permettre aux membres de remplir le document des critères de sélection d'une direction.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 21-22-21

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

5. POINTS D'ÉCHANGE

5.1 Aide aux parents : choix de la conférence

Monsieur Pierre-Luc Moisan veut savoir si nous souhaitons planifier une conférence aux parents (peut aussi se faire en ligne) ou offrir une documentation sur un sujet qui pourrait être aidant.

Il mentionne qu'il y a une possibilité de se jumeler à la conférence de Richard Robillard (psychoéducateur) avec l'école des Trois-Temps. Cela pourrait diminuer les coûts et rassembler plus de parents.

Madame Julie Pronovost relate qu'il y a peu de participation parentale (4 présents seulement). Monsieur Germain Pitre approuve et demande s'il y a d'autres moyens d'utiliser les fonds. Comme mentionné ci-dessus, un livre peut être remis à chaque parent sur une thématique. Monsieur Pierre-Luc Moisan explique que cette mesure peut servir comme formation par des conférences/ateliers ou de la documentation.

Madame Geneviève Houle propose que nous ayons une pièce de théâtre comme celle qui a été présentée par les années antérieures. Madame Julie Pronovost mentionne qu'il s'agit de la pièce de théâtre parent-enfant sur le thème de la résolution de conflit et de problème, présentée par le théâtre de la Petite Valise. Elle visait les parents d'élèves du préscolaire, 1^{re} et 2^e année (enfants de 2 à 7 ans). Madame Marie-Claude Bouchard trouve cette idée très intéressante.

5.2 Correspondance

Seulement des offres pour photo scolaire.

5.3 Parole à la représentante du Comité de parents

Madame Geneviève Houle n'est pas en mesure d'y participer. Monsieur Pierre-Luc Moisan apporte l'idée de nous faire parvenir les lendemain du conseil de Comité de parents pour ceux qui veulent en prendre connaissance.

5.4 Parole à la technicienne du service de garde

Madame Mélissa étant absente, madame Julie Pronovost avise les membres que les parents recevront un courriel du Centre de services scolaires afin de procéder à l'inscription au service de garde et au service aux dîneurs pour l'année 2022-2023. Elle ajoute que celle-ci se fera par le biais de Mozaïk Portail Parents du 21 au 29 mars 2022.

Un retour se fait sur l'application « HopHop ». Monsieur Pierre-Luc explique que ce système n'est pas réalisable à l'école Georges-Étienne-Cartier et à l'école des Trois-Temps, car les coûts seraient trop élevés et nous ne serions pas en mesure d'assurer ce service. Il faudrait avoir un employé à l'accueil qui ferait seulement cette gestion et comme nous avons une petite clientèle, il n'est pas possible de faire une demande d'embauche pour ce poste. Tout le personnel au service de garde est en présence élèves. Ce qui n'est pas le cas des grosses écoles qui ont un employé affecté à cette seule tâche.

5.5 La vie à l'école

Madame Mélanie Jalbert propose une activité parent/enfant aux membres du CÉ pour sa classe de maternelle 4 ans. Elle aimerait faire approuver une sortie le lundi 28 mars 2022 en autobus pour se rendre au restaurant La Grange d'Apollo de St-Marc-sur-Richelieu. Elle explique que monsieur Giovanni Apollo offre une activité culinaire à faire tout le monde ensemble : bien laver et couper les légumes, faire une vinaigrette pour la salade et une pizza maison qui sera cuite au four à bois et déguster sur place.

Il est proposé par monsieur Germain Pitre et résolu :

QUE la sortie du 28 mars 2022 pour la classe de madame Mélanie Jalbert au restaurant La Grange soit approuvée.

PROPOSITION APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CÉ # 21-22-22

Madame Emmanuelle mentionne qu'il y a eu des activités à l'extérieur de l'école : Théâtre l'Arrière-Scène, visite à l'Électrium. Nous avons eu une dégustation de smoothies pour souligner le mois de la nutrition.

5.6. Représentant(e) de la communauté

Madame Marie-Claude Bouchard nous mentionne que le camp de jour sera de retour à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Elle nous remettra une lettre informative à remettre aux parents qui va les informer à ce sujet et aussi demander s'ils ont des besoins d'accompagnement pour leur enfant.

La Boucle du défi Pierre Lavoie va passer dans notre municipalité le samedi 11 juin 2022 de midi à 16 h. Madame Bouchard demande si les élèves peuvent participer en confectionnant des pancartes d'encouragements à l'intention des cyclistes. Ces pancartes pourraient être disposées sur la rue Marie-Rose. De plus, il y a une possibilité de remporter un prix pour le village le plus accueillant.

Deux expositions seront présentées d'ici la fin des classes et madame Bouchard invite les enseignantes qui aimeraient se présenter avec leurs élèves de façon volontaire pour venir à la Maison de la culture Eulalie-Durocher.

Madame Marie-Claude Bouchard confirme la réalisation de l'atelier de boulangerie artisanal comme discuté à la dernière rencontre du CÉ.

En terminant, monsieur Pierre-Luc Moisan demande s'il est possible de recevoir des documents concernant ces activités afin de les présenter à l'assemblée générale des enseignantes le mardi 29 mars 2022.

6. Autres sujets

Aucun.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Julie Pronovost propose la levée de l'assemblée à 21 h 25.

Monsieur Pierre-Luc Moisan
Direction

Madame Mélanie Gervais
Présidente du CÉ